



Sanvignes-les-Mines, le 7 décembre 2020

Le Conseil Municipal se réunira le :

**Lundi 14 décembre 2020, à 20 heures,
Salle de la Trèche**

Ordre du jour :

- Appel nominal
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020
 - Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
-
- **Affaires générales – Rapporteur : JC LGRANGE**
 - CUCM : Modification des statuts

 - **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Tableau des effectifs
 - Bilan social

 - **Affaires financières - Rapporteur : V PERRIN**
 - Décision modificative n°2
 - Créances éteintes
 - Exonération taxe foncière propriétés bâties pour logements neufs présentant un niveau élevé de performance énergétique globale (modificatif)
 - RIFSEEP : enveloppe 2021
 - Assurance du personnel

 - **Travaux - Rapporteur : C DEFACHELLE**
 - Rénovation de la résidence autonomie : contrat de mandat public

 - **Petite enfance - Rapporteur : V DOUHARD**
 - RAM Intercommunal : avenant prolongation de la convention de partenariat
 - ALSH : bonification du financement CAF

 - **Affaires scolaires – Rapporteur : N GRANDO**
 - Participation aux frais de scolarité commune Le Creusot
 - Information restauration scolaire au collège

- **Urbanisme - Rapporteur : A SEVIN**
 - Convention de bénévolat
 - HABELLIS : cession de logements
 - Installation classée pour la protection de l'environnement : avis de la commune
 - Cession de terrain

- **Culture - Rapporteur : C BRUNEL**
 - Ecole de musique : projet d'établissement

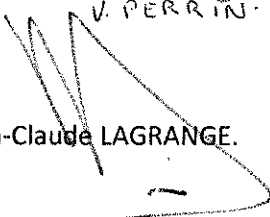
- **Social – Rapporteur : T FOURRIER**
 - Réseau VIF /AVENANT CISPD poste intervenant social

- **Affaires communautaires – Rapporteur : A DE ABREU :**
 - Rapport d'activité 2019

- **Commerce-tranquillité publique – Rapporteur : E PICHARD**
 - Point sur le CISPD
 - Point sur les aides aux commerces

- **Questions diverses**



Le Maire **Pour le Maire**
L'Adjoint Délégué
V. PERRIN

Jean-Claude LAGRANGE.

La séance sera publique avec un nombre de personnes dans le public, selon les conditions sanitaires en vigueur.